



ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE & DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.
Un Numéro, 15 centimes.

A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :

Correspondants chargés de les recevoir

A Paris MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5

A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Nantes, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Bordeaux, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Marseille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Montpellier, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Toulouse, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Clermont, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Orléans, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Poitiers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Angers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Caen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Rouen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Valenciennes, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Arras, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Amiens, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Compiègne, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Reims, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Metz, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Strasbourg, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Bâle, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Genève, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Marseille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Toulouse, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Montpellier, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Clermont, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Orléans, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Poitiers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Angers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Caen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Rouen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Valenciennes, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Arras, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Amiens, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Compiègne, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Reims, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Metz, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Strasbourg, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Bâle, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Genève, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Marseille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Toulouse, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Montpellier, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Clermont, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Orléans, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Poitiers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Angers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Caen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Rouen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Valenciennes, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Arras, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Amiens, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Compiègne, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Reims, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Metz, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Strasbourg, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Bâle, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Genève, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Marseille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Toulouse, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Montpellier, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Clermont, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Orléans, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Poitiers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Angers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Caen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Rouen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Valenciennes, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Arras, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Amiens, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Compiègne, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Reims, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Metz, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Strasbourg, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Bâle, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Genève, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Marseille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Toulouse, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Montpellier, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Clermont, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Orléans, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Poitiers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Angers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Caen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Rouen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Valenciennes, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Arras, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Amiens, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Compiègne, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Reims, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Metz, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Strasbourg, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Bâle, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Genève, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Lyon, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Marseille, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Toulouse, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Montpellier, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Clermont, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Orléans, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Poitiers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Angers, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

A Caen, chez M. Fournier, rue Confort, 14.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1870, dans les journaux suivants :

Le Mémorial de la Loire, le Journal de Montbrison, l'Écho roannais, le Journal de Roanne, le Courrier de Roanne.

Portant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10 c. pour les communes suivantes :

Cherier, Combelles-Vernay, Gordelle, Léniguy, Mably, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Thorages, St-Ly-de-Viviers, St-Maurice, Villemonais, Vaux, Villers, Vougy.

S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,

A MM. Marion et Vignat, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.

ON S'ABONNE

A Roanne, chez tous les libraires.

A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.

A Lyon, chez M. Fournier.

A Paris, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Co.

Derrière l'entrée de la boîte au bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.

11 h. 30 matin. Baigny, Montbrison, St-Etienne, Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont.

Moulins.

3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon.

6 h. 30 soir. Belmont, Charleville, Thury.

7 h. 30 soir. Paris, Clermont, Moulins.

9 h. 20 soir. Lyon, Villefranche, Mâcon.

10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne, Montbrison, Fours, Charleville, Paris, Clermont.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Elections Complémentaires
du 2 juillet.

Candidats présentés par les Comités réunis
des trois arrondissements :

M. GENTON, ancien député, maire
de St-Haon-le-Châtel.

M. DE PONCINS, maire de Feurs.

Nous faisons appel à tous les hommes
qui veulent l'affermissement définitif de
l'ordre public, et la garantie absolue des
principes constitutifs de la société.

Société, propriété, famille, religion, or-
dre public, liberté, nationalité française,
tout a été mis en péril par l'insurrection la
plus criminelle, la plus épouvantable que
le monde ait vue. Hier encore, cette insur-
rection a voulu laisser dans les ruines de nos
grandeurs une trace indélébile de ses at-
tentats contre la civilisation et la France.
C'est pour nous une nécessité urgente de
nous préserver contre le retour d'une pa-
reille barbarie et d'une pareille tyrannie.

Tous les hommes honnêtes et sensés doi-
vent unir dans un seul et même sentiment,
rendu plus vif encore par le triste souvenir
de nos désastres. Le gouvernement de
l'Assemblée nationale et son chef, M.
Thiers, ont triomphé du désordre et de l'a-
narchie. Notre premier devoir, électeurs,
est d'assurer et de compléter ce triomphe ;
c'est d'envoyer à l'Assemblée, qui est sou-
veraine, les hommes les plus capables d'ap-
puyer le Gouvernement actuel et son chef,
de les aider à remplir leur difficile mission,
à délivrer notre territoire de la présence de
de l'ennemi, à déblayer nos ruines, à réparer
notre édifice social, à reconstituer notre

armée, nos finances, l'ordre matériel et mo-
ral, la France, en un mot. La régénération
de la France, tel est le but. Ce but sera
atteint, nous en avons tous la conviction
intime et profonde ; mais il ne le sera que
par notre union, notre résolution, et sur-
tout par notre sagesse. M. Thiers l'a dit ;
répétons-le avec lui ; car jamais mot n'a été
plus vrai et mieux dans la situation : « L'a-
venir est au plus sage. »

Soyons donc convaincus de cette vérité,
que le choix des électeurs doit s'arrêter sur
les plus dévoués à l'œuvre entreprise par M.
Thiers, et les plus sages.

Le programme de Bordeaux et le dis-
cours de M. Thiers, du 8 juin, seront no-
tre règle pour le présent. Nous n'en avons
pas à chercher pour un avenir que M.
Thiers, lui-même, a sagement réservé.

Nous appuyons donc le Gouvernement
sous sa forme républicaine actuelle.

Maintenant ce Gouvernement ne sera sé-
rieux et fort qu'à la condition d'être le
Gouvernement, non d'un parti avide d'ac-
capter le pouvoir, mais de tous les partis,
autrement dit de la France.

Si nous ignorons quelle sera sa durée,
nous pouvons, nous devons affirmer qu'à
ce prix là seulement il aura une durée. En-
voyons donc à M. Thiers les hommes les
plus désintéressés et les plus capables.

Nous nous défions des candidats qui cher-
cheraient à exploiter une situation au pro-
fit d'une certaine politique, et repoussons
sans hésiter tous ceux qui, par leur con-
nivence, leurs faiblesses, ou même par des
illusions coupables, ont encouragé les mau-
vaises passions, propagé des idées fausses,
altéré le bon sens public et rendu notre ré-
génération plus difficile. Faisons appel
moins à des hommes de parti qu'à des
hommes de courage et de lumière, à des

hommes dont la présence soit pour l'Assem-
blée nationale une force de plus. Procla-
mons bien haut que cette Assemblée est
notre sauvegarde, et qu'elle est certaine-
ment appelée, dès aujourd'hui, à refaire
quelques-unes de nos lois politiques essen-
tielles. Que nos choix soient donc une pro-
testation contre la passion malheureuse de
ceux qui tendent à la déconsidérer et à
l'affaiblir.

NOS CANDIDATS

M. Léon de PONCINS

Désigné par le Comité de l'arrondissement
de Montbrison, comme candidat du parti de
l'ordre aux élections prochaines, je dois faire
connaître à mes compatriotes mes sentiments
politiques.

Au point de malheur et d'abaissement où
notre pauvre France est réduite, mon intime
conviction et qu'aucun homme quel qu'il soit
n'est à lui seul capable de la sauver, et que
pour ne pas périr, pour reprendre sa place et
redevenir s'il est possible la grande nation, il
faut de toute nécessité qu'avec l'aide de Dieu
elle se relève et se sauve elle-même, la souve-
raineté nationale est donc suivant moi le prin-
cipe essentiel autour duquel les bons citoyens
doivent se réunir.

Se gouverner soi-même, c'est être libre. La
liberté se place ainsi à la tête de nos institu-
tions ; mais pour être digne de la liberté, pour
n'en pas faire mauvais usage, il faut avant tout
être honnête. La morale est la première, l'in-
dispensable condition de la liberté. Trop long-
temps nous n'avons voulu connaître que nos
droits ; il est temps d'étudier et de pratiquer nos
devoirs.

Liberté pour permettre au pays de se sauver
lui-même, morale pour assurer le bon usage
de la liberté, telles doivent être les bases essen-
tielles de nos institutions. Pour garantir l'une
et l'autre il faut une autorité, et d'autres termes
un gouvernement.

Aujourd'hui sans prétendre engager pour de-
main la souveraineté nationale qui est et demeure
au-dessus de nous, je crois les questions de
parti faites pour troubler les destinées du pays,
non pour les fixer. Je ne connais pas qu'un par-

finances par son père et par les protections puis-
santes que ce dernier avait su lui acquérir, si bien
qu'il revenait, quoique fort jeune encore, receveur
général à Beauséjour.

Il était garçon, il fut aussitôt le point de mire
des filles à grosse dot, qui n'auraient point été
fâchées d'épouser une belle fortune, une grande
situation, et de prendre en même temps un mari
qui, sans avoir rien de particulièrement remar-
quable en lui-même, était plutôt bien que mal.

Il avait tout au moins cet avantage assez rare
d'être un homme parfaitement bien élevé.

Mais M. Reville ne paraissait point courir soit
après les dots à prendre, soit après les filles à ma-
rier, et quand l'hiver revint, ce qui est en pro-
vince le grand moment des unions convenables,
on se demanda si le fils du banquier n'avait pas
quelque gros défaut ou quelque vice qui l'éloignait
du mariage.

Ah ! c'est qu'il y a de bonnes âmes à Beausé-
jour, absolument comme dans presque toutes nos
villes de province et que là, pas plus qu'ailleurs,
les filles que l'on ne songe pas à épouser n'en
éprouvent aucun dépit et ne le témoignent pas aigrement.

Les bals de la préfecture sont la grande affaire
dans la ville, surtout quand le fonctionnaire est
nouveau et qu'il n'a pas encore montré à ses ad-
ministrés de quelle façon il entend les distraire et
dépenser les sommes toujours folles que tout
gouvernement ne peut manquer de lui donner pour
ses frais de représentation.

M. d'Autran était fort bien avec la préfecture,
et quoique Madeleine aimât peu le monde, elle
ne manquait ni une des réunions ni un des bals
qui se donnaient là, dans la crainte d'affiger son
père qui était autoritaire et gouvernemental en
diable, bien que depuis quelque temps cela com-
mençât à être très-mal porté et qu'une légère ai-
gure d'indépendance, avec un très-accablant mécon-
tamment fussent déjà fort à la mode.

ti : la France. Je ne vois qu'une manière de le
servir : travailler tous ensemble à réparer ses
désastres.

Je ne parle pas de l'anarchie parce qu'il est
clair que tout d'honnête homme doit combattre
et poursuivre sans relâche les misérables pour
lesquels le progrès se résume dans l'incendie et
l'assassinat. Comme libéral il est une autre rai-
son pour laquelle je hais l'anarchie : c'est qu'elle
n'est autre chose que le despotisme de tous
après lequel le despotisme d'un seul peut être
un bonheur.

Voilà ce que je pense et ce que je pense de-
puis longtemps. J'ai passé les longues années
de l'empire à étudier l'histoire de mon pays et
je termine cette courte profession de foi en
reproduisant ici quelques lignes d'un livre que
j'ai publié, il y a cinq ans, par conséquent à
une époque où l'on ne peut m'accuser d'avoir
parlé ou agi en vue d'une ambition personnelle :

« Nous sommes obligés de reconnaître que
la liberté est la plus puissante, la plus fécon-
de et la meilleure des idées qui passionnent
le XIX^e siècle en général et la France en par-
culier.... »

« S'il est vrai que chaque époque, que cha-
que nation soit mue par une idée généreuse,
que celle de la France au XIX^e siècle soit
la liberté, que l'idée libérale soit une des plus
dignes de passionner les hommes, il est né-
cessaire que tout ce qui est hostile à la li-
berté le soit par cela même au progrès véri-
table de notre temps et de notre pays. »

« Si d'autre part la liberté politique n'est
possible que par le développement de la cons-
cience et de la raison publique, il s'ensuit
que tout ce qui est contraire à la logique et
au devoir retarde l'avènement de la liberté. »
(Cachiers de 89 : pages 17 et 18.)

C'est là ce que je pensais en 1866. Je le pense
encore aujourd'hui.

LÉON DE PONCINS.

M. GENTON.

Saint-Haon-le-Châtel, samedi.

Mon cher Monsieur,

Permettez-moi de remercier par votre or-
gane, les membres du Comité, qui ont bien
voulu me donner leurs voix et mes honorables
concurrents MM. Chaverondier et de Vougy, qui
se désistant en ma faveur, m'assurent leur éner-
gique et sympathique concours. Ce témoignage

Ce fut à la préfecture que M. Reville vit Ma-
deleine et qu'il eut le mauvais goût d'en devenir
amoureux.

Ceci peut ressembler à une énormité après ce
que nous avons dit, mais c'est l'exacte vérité quoi
que personne, à Beauséjour, ne voulut l'accepter
ainsi.

On vit bien l'assiduité avec laquelle il lui faisait
une cour très-convenable, quoique très-remarquée ;
l'on en causa, l'on en sourit un peu et ceux

précieux de confiance m'imposera, si nous réussissons, de grands devoirs. J'appartiendrai sans réserve à leur accomplissement.

En m'écoulant hier avec une si bienveillante attention, vous m'avez dispensé d'une longue profession de foi. Je me résume en deux mots.

Je veux le régime représentatif le plus libéral et le plus sincère.

Je crois qu'avant d'aborder les redoutables questions constitutionnelles, le pays doit avant tout, travailler à sa réorganisation. Dieu lui a donné pour y arriver un homme d'état éminent, et une Assemblée vraiment nationale. J'accepte sans réserve le programme de M. Thiers. Tous mes efforts tendraient à maintenir la plus étroite union entre les députés et le chef du pouvoir exécutif. Là est le salut.

Quand nous aurons assuré la tranquillité maternelle et la paix morale dans notre patrie, voté les lois organiques ; quand la France sera réorganisée par le concours de tous les honnêtes gens, à quelque opinion qu'ils appartiennent, alors le pays, choisira en toute liberté la forme dernière de ses institutions. Quant à moi je suis prêt à m'incliner devant cette volonté souveraine.

Votre bien dévoué,

GENTON,
Maire de St-Haon-le-Châtel

Les élections complémentaires.

Aux candidats qui se sont présentés les premiers. C'est de droit.

A MM. Chavassieux et Cherpin, les pupilles de l'Eclaireur.

Citoyens candidats, je réprovoque, et tout le parti républicain modéré avec moi, les doctrines et les alliances de cette feuille.

La Révolution sociale est le but de ses tendances, l'émancipation du prolétariat est la formule de ses revendications.

Cette feuille est affiliée à l'Internationale, je l'ai prouvé hier, en citant un document du 15 avril 1870, émané du Comité de la grève du Creusot. Cette feuille, le mercredi 22 mars, s'est faite le moniteur de l'émeute qui a ensanglanté l'hôtel de ville. Cette feuille a encouragé de ses vœux les révoltés de la Commune de Paris. Cette feuille s'est faite l'ennemie de la République, depuis que César Bertholon n'est plus préfet ; elle a dépensé tout son talent et son habileté à tomber les défenseurs de la République et du gouvernement de la République.

Elle a professé les théories les plus subversives pour l'ordre social et la liberté par l'égalité et l'obéissance devant la loi.

Elle est l'organe déclaré de l'Alliance républicaine, dont le programme n'est que la copie du programme adopté par l'Internationale, le 1^{er} mai 1869 ; elle est l'organe du comité de la rue de la Vierge, qui pose en tête de ses revendications les formules de la Commune de Paris.

Elle fait les élections à coups de souscriptions, nouveau moyen de signaler à côté des donateurs anonymes, les bienfaiteurs de la grande association sociale. C'est avec les oboles des partages qu'elle veut soutenir les candidats, dont ses nobles rédacteurs se font les champions.

Citoyens candidats, avant d'entrer dans le sanctuaire, pour la veillée des armes, nous vous prions humblement de nous dire les paroles sacramentelles, qui vous en ont ouvert l'entrée.

Citoyen M^r Cherpin, vous êtes homme de talent et de science ; vous êtes avocat éloquent, vous avez chaudement défendu le citoyen Laberge et l'avez sauvé en plaçant au nom de ses vingt-cinq ans, vous êtes travailleur et érudit.

Mais quels sont vos principes ? Qu'elle est votre politique dans la situation présente ? Serez-vous avec M. Thiers et pour le statu quo nécessaire à l'expérimentation de la République ? Serez-vous au contraire avec la gauche extrême, turbulente, tracassière, qui en se coalisant avec l'extrême droite pour le renversement de l'ordre de choses établi, empêchera ainsi la France de réparer les ruines de la guerre étrangère et de la guerre civile, et ne demandera jamais que des dissensions intérieures afin d'arriver aux honneurs comme sous Gambetta le bien-aimé, y arrivèrent tous les amis du dictateur.

Si votre programme politique est sage, répudiez le patronage de l'Eclaireur ; ce patronage est déshonorant.

Quiconque se présente sous la bannière de MM. de Rolland et de Laberge, sera exclu par cela même par tous les amis de leur pays, qui redoutent le désordre intérieur encore plus que les menées monarchiques, parce que les monarchistes ne descendent pas dans la rue, tandis que les Communistes sont toujours prêts pour l'incendie et l'assassinat.

Et vous, citoyen Chevasseux !

Vous êtes un honnête homme, mais il semble tout naturel que l'ami du citoyen Mortier soit un démocrate très-coloré, et vous êtes l'intime du fameux adjoint.

Vous aimez du reste l'ouvrier, vous l'avez prouvé, le jour où il s'agissait de confectionner à Montbrison certaine liste de candidats au Conseil municipal. Il vous fallait comme collègues, ce que le noble de Laberge appelle la canaille honnête, ou vous refusiez tout mandat.

On s'en souvient à Montbrison.

Veillez donc lever la visière et nous dire ce que vous seriez, une fois nommé, et où vous prendriez place à l'Assemblée nationale.

Quand on se présente sous les auspices de l'Eclaireur, on semble ainsi vouloir répudier toute modération dans ses principes, toute sagesse dans ses desseins, toute honnêteté et tout patriotisme, pour se faire le souteneur des théories de l'Internationale, la grande maîtrise révolutionnaire du drapeau rouge.

Repudiez, citoyens candidats, les doctrines de vos patrons.

Faites-le clairement, sans ambages.

Où, nous vous répudions, vous, leurs candidats, comme nous répudions vos patrons. — (Le Patriote)

SALLES.

Comité électoral de Roanne.

Réunion du 23 juin 1871.

Roanne, le 23 juin 1871.

Mon cher confrère,

Je suis heureux de pouvoir vous dire que le Patriote de la Loire vous apporte son concours, dans la question électorale.

J'ai vu par mes propres yeux les agissements des candidats, j'ai jugé librement et sans parti pris.

M. Cherpin a essayé de jeter la division dans votre réunion, si bien organisée et si bien composée, car toutes les sommités de l'arrondissement s'y trouvaient, tous les maires y étaient ; il est venu, puis, n'ayant pas obtenu de voix sérieuses, car dès lors qu'il n'acceptait pas la discipline de la réunion, il s'en excluait par ce seul fait, il est allé à la réunion démagogique, présidée par noble d'Audiffred, et a été là demander des voix après avoir subrepticement sollicité en un langage très-habile, nos suffrages. Ce qu'il y a de joli et lui vaudra un mauvais point de l'Eclaireur, son patron, l'organe de l'Internationale, c'est qu'il a parlé, pour séduire l'Assemblée du respect de la religion. Il a été ridicule, comme tout homme qui veut manger à deux rateliers. Il a joué de finesse, mais cette finesse ne lui a servi qu'à démontrer l'inconsistance de ses idées politiques.

M. Genton a été franc et correct dans sa profession de foi ; il s'est déclaré homme du statu quo, homme de la politique de M. Thiers.

La réunion lui a accordé la candidature, au succès de laquelle tous ses concurrents travailleront de bonne foi, selon l'engagement d'honneur qu'ils en ont pris.

M. Genton adhère à mon programme, je le patronne.

C'est là un excellent choix. Il a un passé qui l'honore. La loi de la presse, la loi décentralisatrice des conseils généraux, et la loi des conseils municipaux dans laquelle il a voté, avec la gauche pour la nomination des maires par le conseil, ont été préparées ou défendues par lui dans le sens le plus libéral. M. Thiers enfin, qui avait bien le droit de parler en cette affaire, l'avait désigné au suffrage des électeurs.

Avec MM. Genton et de Poncins, nous sommes sûrs de battre M. Cherpin et Chavassieux, patronés par l'Eclaireur, l'organe de l'Internationale, et l'ami du chiffon rouge, sans compromettre l'expérimentation de la République, que je crois indispensable pendant un temps déterminé avant que nous courions les aventures d'une constitution nouvelle du pays.

Le nom de M. de Poncins indique des aspirations monarchiques.

Mais, M. de Poncins se rallie à mon programme, en ces termes, et si ce n'est pas un républicain, c'est un honnête homme. J'ai foi en sa parole.

« Je suis résolument posé sur le terrain que voici : la souveraineté nationale, libre de choisir la forme de gouvernement qui lui convient. Pour le moment, suppression de cette question constitutionnelle. Faire les affaires et marcher avec M. Thiers. »

« La lutte existe donc pour l'élection, non entre républicains et monarchiques, mais entre républicains et libéraux, c'est-à-dire entre ceux qui veulent ressusciter le droit divin au profit de la République et ceux qui laissent au pays le droit de choisir son propre gouvernement. Je suis de ces derniers. Voilà tout. »

Coalisons toutes nos forces, pour écarter avant tout les candidats patronés par les hommes de trouble, par les adeptes de la révolution sociale.

Nous en avons assez, des désastres de

Paris, et des émeutes de St-Etienne. Renforçons à l'Assemblée le parti de l'ordre, ennemi des aventures, sage et prudent en face des compétitions.

En votant pour MM. Genton et de Poncins, nous contribuerons à donner une nouvelle force à la politique d'ordre et d'apaisement.

A vous, SALLES,
Directeur du Patriote de la Loire.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DE PRÉFET DE LA LOIRE.

St-Etienne, le 16 juin 1871.

Le Préfet de la Loire, séant en Conseil de Préfecture, où étaient présents MM. Sauzéa, André et Pissis.

Vu le budget de la ville de Roanne, de 1871, portant à l'article 29 un crédit de 10,000 fr. pour traitement des Instituteurs ;

Vu les réclamations des Frères des Ecoles Chrétiennes instituteurs, dont la dernière est du 7 du courant ;

Vu les invitations faites au maire de Roanne, afin de payer les frères instituteurs, lesquelles sont relatées dans la proposition de M. le Sous-Préfet de Roanne, du 14 juin courant, concluant à l'ordonnement d'office du traitement des quatre derniers mois ;

Vu l'art. 61 de la loi du 18 juillet 1837 ;

L'avis du Conseil de Préfecture entendu ;

Arrête :

Il est enjoint au Receveur municipal de Roanne de payer au frère Thomas, supérieur des frères instituteurs de Roanne, la somme de deux mille huit cents francs (2,800 fr.) pour leur traitement des mois de février, mars, avril et mai dernier.

Le présent, délivré pour tenir lieu de mandat, sera alloué en compte en le rapportant, dûment quittance.

Il sera adressé à M. le Sous-Préfet de Roanne, chargé de le faire parvenir à sa destination et de veiller à son exécution.

Il en sera également adressé copie par M. le Sous-Préfet à M. le maire de Roanne.

Le Préfet,

Signé : DUCROS.

ELECTIONS DU 2 JUILLET

D'après un arrêté de M. le Préfet de la Loire, en date du 19 juin 1871, la ville de Roanne est divisée en trois sections électorales pour les élections du 2 juillet prochain.

Le Sous-Préfet,
AMIEL-DABEAU.

1^{re} SECTION à l'Hôtel-de-Ville,
Faubourg-Clermont,
Planches,
Midi.

2^e SECTION au Collège,
Faubourg-Mulsant,
Centre.

3^e SECTION à la Salle du Tribunal civil,
Est,
Nord.

Le Préfet de Loire,

Vu les arrêtés en date du 13 mai dernier et du 2 juin courant qui ont prononcé l'annulation de cinq délibérations du Conseil municipal de la ville de Saint-Etienne ;

Vu l'arrêté du Président du Conseil des ministres, chef du Pouvoir exécutif de la République française, en date du 6 juin 1871, portant nomination du maire et des adjoints au maire de Saint-Etienne ;

Vu la lettre écrite par le Préfet à M. le maire de Saint-Etienne, le 13 juin 1871, pour l'inviter à convoquer le Conseil municipal le 19 juin, à l'effet de procéder à l'installation de la nouvelle municipalité ;

Vu les démissions données par MM. Jacob, maire, Travers, Mortier et Rebad adjoints ;

Vu l'arrêté en date du 17 juin 1871, qui a suspendu M. Pierre Boudarel de ses fonctions de maire en exercice de Saint-Etienne.

Arrête :

Art. 1^{er}. Le Conseil municipal de ville la de Saint-Etienne est suspendu.

Art. 2. Le présent arrêté sera notifié immédiatement à chacun de MM. les membres du Conseil municipal suspendu, par les soins de M. le commissaire central de police qui demeure d'ailleurs chargé d'en assurer l'exécution.

Fait à Saint-Etienne, en l'Hôtel de la Préfecture, le jour, mois et an que dessus.

Le préfet de la Loire,
DUCROS.

La lettre suivante a été écrite par M. le Préfet de Saint-Etienne à M. le Maire de Roanne.

Saint-Etienne, le 18 juin, 1871.

Monsieur le Maire de la ville de Roanne,

J'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 17.

C'est à tort que vous me dites que vous attendez encore l'expression de ma pensée sur « cette affaire. » Ma pensée vous a été très-clairement indiquée dans ma lettre du 15 juin. Mais puisque vous insistez, je la reproduirai, sous une forme différente.

1^o La démission des officiers, le défaut d'assistance aux exercices, l'abandon du poste, signifient selon moi : que la population de Roanne, dans son bon sens pratique, fait justice des clichés qui proclament que pour n'avoir plus de révolution, il faut que le peuple tout entier soit armé ; qu'elle ne réclame en conséquence, aucune distribution d'armes ; qu'elle veut pouvoir disposer au profit de son travail, de tout son temps ; enfin qu'elle trouve

plus sûr, et plus économique surtout, de faire faire par quelques agents bien choisis, la police de nuit de ses rues, que de la faire très-mal elle-même.

2^o Aucun arrêté municipal n'ayant ordonné le service qui se faisait à l'Hôtel-de-Ville, ce qui est une preuve nouvelle du désordre qui a présidé à l'organisation du service général, je vous prescris de ne plus permettre à l'avenir que ce service soit fait.

Il m'est impossible de rendre plus clairement ma pensée sur cette affaire, et je vous serai reconnaissant de vous contenter de cette seconde et dernière explication.

J'adresse d'ailleurs copie de cette lettre à M. le Sous-Préfet, chargé de veiller à l'exécution de l'ordre qu'elle contient.

Agréé, etc.

Le Préfet de la Loire,
Signé : DUCROS.

M. Thévenard, ancien commandant de cavalerie, officier de la Légion d'honneur, est décédé à Roanne, dimanche dernier, à l'âge de 83 ans.

Les officiers et les chasseurs du 13^e régiment, qui sont à Roanne, ont bien voulu l'accompagner, ainsi que plusieurs des légionnaires de Roanne, d'abord à l'église de la paroisse Saint-Etienne où une messe a été dite, ensuite sur la route de Paris où une voiture l'attendait pour le conduire à Ambierle, son pays natal.

Une autre cérémonie a eu lieu dans l'église d'Ambierle en présence de l'autorité municipale et de presque tous les habitants de la commune.

Enfin les honneurs militaires ont été rendus au défunt au moment de l'enterrement.

FANFARE DE ROANNE

Jeu prochain, 29 juin, à huit heures et demie du soir, la Fanfare de Roanne, sous la direction de M. Romedenne, exécutera au kiosque des Promenades les morceaux suivants.

1^o Jemmapes, marche (E. Marie.)

2^o Final, d Il Torsaro (Verdi.)

3^o Emeraude, grande valse (Jonas.)

4^o Fantaisie, sur Le voyage en Chine (Bazin.)

5^o Allégo militaire, (***)

Salut à un nouveau confrère.

Hier a paru à St-Etienne le premier numéro de :

LA

RÉPUBLIQUE

Des Paysans

JOURNAL POLITIQUE DES CAMPAGNES

Rédacteur en chef, César BERTHOLON, ancien représentant du peuple.

Pourquoi donc M. Bertholon ne mentionne-t-il pas également dans le titre de la feuille qu'il engendre, sa qualité d'ancien préfet de la Loire ?

N'est-ce pas surtout par cette qualité là qu'il se recommande à la confiance, aux sympathies, des paysans ?

Préfet, il a balayé tous les élus des paysans.

Préfet, il a cassé les conseillers généraux nommés par les paysans.

Préfet, il a renvoyé les conseillers municipaux désignés par les paysans.

Préfet il a révoqué les maires pris parmi les mandataires des paysans.

Préfet, il a appliqué au paiement des dépenses de mobilisation le système le plus onéreux pour les paysans.

Préfet, il a refusé obstinément de créer les sections de vote réclamées par les paysans.

Préfet, il a renoncé aux grandeurs administratives le jour où il a vu la souveraineté passer aux mains de cette assemblée des Ruraux, nommés par les paysans.

Cette courte nomenclature prouve d'une façon suffisante que M. Bertholon est l'ami dévoué des paysans. Ceux-ci seraient bien oublieux ou bien ingrats s'ils n'acceptaient pas, heureux et soumis, la République mise en pratique par M. Bertholon pendant son autocratie préfectorale. (Mémorial de la Loire).

Dans ce premier numéro, M. Bertholon s'épanche en une douce ironie à propos de la suspension du Conseil municipal de Saint-Etienne.

Memento, César, de tous ceux que tu as tués ! Et que les ombres ne viennent pas danser, spectrales et irritées, autour de ton chevet !

Au demeurant, les regrets de M. Bertholon ne sont pas tout à fait sans fondement.

Il avait espéré s'asseoir sur la chaise curiale de Poncelet, et voilà qu'au moment où il pliait sur les jarrets pour s'y installer, la chaise est brusquement retirée... et patatra !

Le coup est dur, quoique ne portant pas précisément en pleine poitrine.

Depuis leur affaire avec la Commune de Roanne, les Frères de la Doctrine Chrétienne n'avaient pas pu obtenir du citoyen Maire leurs mandats de paiement. N us apprenons avec plaisir que M. le Préfet de la Loire vient de faire droit à leurs justes réclamations et ordonner le paiement immédiat de ce qui leur est dû.

L'Assemblée nationale ne prendra pas d'indemnité de vacances, pendant la période électorale, comme on l'avait annoncé.

La session sera longue cette année, et le mois d'août verra nos représentants à Versailles.

Il est probable qu'ils n'y fêteront pas la Saint-Napoléon.

L'examen des 120 élections complémentaires qui vont avoir lieu, la discussion des nouveaux impôts et enfin les lois des finances demanderont au moins deux mois.

Bien des questions seront soulevées probablement au sujet des nouveaux impôts qui sont connus avec notre système industriel et économique.

La brochure de M. Edmond Néel, ancien Sous-Préfet de l'arrondissement de Roanne, intitulée : *De la Théorie constitutionnelle et des Solutions radicales*, dont il est question dans notre dernier numéro, est en vente chez MM. Durand et Brun, libraires à Roanne.

LA SITUATION DE LA FRANCE

Discours de M. Thiers.

L'honorable préopinant vous a dit que, dans la situation où nous sommes placés, il fallait surtout de la confiance. Il a raison. Nous sommes non seulement en présence du public français, mais en présence du public européen auquel nous faisons appel. Le seul moyen de l'amener à nous, c'est de dire la vérité.

On peut éloigner de soi la confiance en flattant la situation, et aussi en la présentant comme plus mauvaise qu'elle n'est. Il ne faut donc ni flatter ni déprécier cette situation. Il faut dire la vérité. Je vais essayer de la dire en toute sincérité.

Je ferais remarquer à l'honorable préopinant que son discours, que bon qu'il puisse être, n'était pas bien à sa place dans cette discussion. C'est un discours sur le budget. L'honorable membre s'est donné pour nous un exposé de plusieurs milliards sans avoir quel en serait l'emploi. Nous ne serions pas un gouvernement sérieux, vous ne seriez pas une Assemblée sérieuse, si on pouvait vous demander cette somme en vous laissant quelque doute sur son emploi.

De ces milliards, nous connaissons malheureusement, avec une certitude bien acquise, l'emploi. Les traités que nous nous sommes présentés et que vous avez votés avec la douleur dans l'âme, mais avec la résignation virile d'une grande nation qui ne méconnaît pas ses charges et se sent la force de les supporter ; (Très bien ! très bien !), ces traités font connaître l'emploi des milliards. La commission du budget vous fera connaître l'emploi des sommes autres que celles consacrées au paiement de l'indemnité.

A ce moment, quand le budget vous sera présenté, soyez aussi si rigoureux que l'expérience vous permettra de l'être, et nous serons avec vous. Nous avons un intérêt égal au vôtre à l'économie. C'est nous qui sommes chargés d'ajuster les recettes aux dépenses, et rien ne rend l'économie comme cette nécessité qui s'impose à nous plus rigoureusement que jamais.

Je vais vous expliquer la situation telle qu'elle est. Est-il vrai, comme on aime à le dire quelquefois, que la France, après une guerre qui n'a presque pas d'égal dans l'histoire, follement déclarée, déplorablement conduite, après une guerre civile atroce contre des incendiaires et des assassins, est-il vrai que la France soit incapable de suffire à cette situation, et soit dans l'illusion en croyant pouvoir y suffire ?

Après une étude approfondie que j'ai faite en honnête homme qui a de grands devoirs à remplir, je le dirai, devant vous, devant le pays, devant le monde, la France peut supporter, sans se faire illusion, les charges qui pèsent sur elle. (Très bien ! très bien !)

Je crois pouvoir dire, sans être taxé d'orgueil, que si l'on a un homme qui ne puisse accuser d'illusion, c'est moi. Il y a dix ans que je montre à mon pays les inconvénients des illusions politiques et financières. (C'est vrai ! c'est vrai !) Si quelqu'un a signalé les dangers des dépenses publiques, présentées comme elles l'étaient depuis quinze ans, c'est assurément moi. Le secret du budget de l'empire — Dieu me garde de m'élever contre ceux qui ne sont plus ; je ne le fais que lorsqu'ils altèrent la vérité au profit d'un passé qui ne s'est signalé pour nous que par des désastres. (Très bien !)

Le budget se composait d'un budget ordinaire, duquel on écartait une grande quantité de dépenses inévitables et permanentes, reportées à un budget extraordinaire, et enfin d'un troisième budget des dépenses départementales, dépenses qui, depuis 1815, avaient toujours été comprises dans le budget total. Et par exemple, si vous prenez le budget des deux dernières années de l'empire, vous voyez un budget de 2,430 millions, marchant vers 2,200 millions, distribué de telle façon que le budget de l'Etat paraissait être de 1,670 millions. Or, comme on avait environ 2 milliards de recettes, on pouvait croire le budget bien en équilibre. Mais à ce budget de 1,670 millions s'ajoutait un budget de 130 millions, dit extraordinaire, comprenant des dépenses ordinaires, ce qui faisait 1,800 millions. Il fallait encore ajouter le budget départemental de 300 à 310 millions. On arrivait ainsi au total vrai de 2,110 millions.

Voilà le système des illusions, illusions coupables dans lesquelles nous ne retomberons plus. J'en prends l'engagement. Je ne ferai au pouvoir ce que j'ai soutenu dans l'opposition, je me suis attaché à ne soutenir que des doctrines que je pourrais réaliser au pouvoir. (Très bien !)

Dans les dernières années de l'empire, l'insistance avec laquelle nous avons blâmé cette manière de présenter les dépenses de l'Etat avait produit sur l'esprit public et sur le gouvernement une certaine impression. On avait commencé à rendre les divisions moins nombreuses dans le budget. Il était même en voie d'amélioration.

Mais à ce moment encore, il était de 2,120 millions. Voilà la situation dans laquelle la guerre est venue nous surprendre.

Le gouvernement en présentant le budget de 1870 ne songeait pas à la guerre. Les pouvoirs publics n'y songeaient pas non plus. Mais les fautes ont des conséquences, qui, plus tôt ou plus tard, se produisent avec une fatalité inévitable.

Le gouvernement ne nous a pas, en 1866, quand nous lui disions que sa politique était désastreuse, que, dans l'état de l'Europe, loin de se réjouir de la guerre qui venait d'éclater, il fallait l'arrêter, qu'il

fallait empêcher la puissance agressive, pleine de génie, d'audace et d'ambition, de se jeter sur l'Autriche. La Prusse n'aurait pas se marcher sur Vienne, si elle avait craint que de Paris on marchât sur Berlin. (Très bien !)

Là a commencé l'illusion désastreuse qui nous a perdus. Il fallait, au lieu de céder à une passion d'ambition secrète, qui pouvait avoir l'occasion de se satisfaire au milieu des discordes de l'Allemagne, il fallait, obéissant à une pensée de sagesse et de conciliation, s'opposer de toutes ses forces à la guerre.

On n'a pas eu cette pensée de conservation, et on a eu la malheureuse ambition de croire, que, dans l'état de l'Europe, la France pouvait trouver l'occasion d'une fortune inouïe et qui eût été malheureuse. On a laissé agir la Prusse. L'Europe après nous avoir flattés, nous a râlés. Tous les journaux d'Europe ont signalé ce qu'il y avait d'aveugle, et si je ne craignais d'employer un mot trop sévère... d'inepte. (Très bien ! très bien !) dans cette politique.

On a bientôt compris la faute énorme qu'on avait commise, et on a eu dans le cœur la pensée de la réparer. C'est alors, en prévoyance de ce qui allait se passer, que j'ai dit qu'il n'y avait plus une faute à commettre. Cette parole n'a pas été comprise : je ne voulais pas dire que la série des fautes était limitée. S'il y a une corne d'abondance inépuisable pour le bien, il y en a une non moins inépuisable pour les fautes.

Je voulais dire que la situation était telle, que la moindre faute la plus grave qu'en pouvait commettre, c'était de vouloir réparer la première sans être prêt politiquement et militairement.

Eh bien, lorsque l'incident Hohenzollern a éclaté, rien n'était prêt. Nous n'avions pas un seul allié. L'effectif de nos régiments d'infanterie était de 13 à 1400 hommes. Il faut que les fautes dont notre situation budgétaire est la résultante soient précises, car c'est le budget qui en subit les conséquences.

Il fallait être prêt ; on ne l'était pas. Lorsque j'étais à Vienne, on m'a révélé et on m'a presque invité à le dire, que le gouvernement autrichien avait dit à la France avant la guerre : Ne comptez pas sur nous ; la situation est telle que nous ne pouvons pas intervenir.

Nous n'avions donc pas d'alliés. Militairement, voilà quelle était notre situation. Quelque temps avant la guerre, le maréchal Le Bœuf, qui a été bien malheureux et dont je ne veux pas aggraver le malheur, n'invitait à défendre l'effectif de l'armée ; il savait que, bien qu'étranger au gouvernement, je ne laisserais jamais sacrifier les intérêts de la défense nationale.

La discussion s'engagea un mois avant la déclaration de guerre. Je dis qu'avec les chiffres de notre effectif, 1,300 hommes par régiment, la guerre était impossible. Je le dis à la tribune, je le répétai partout, et quoique étranger au prince qui régnait, — comme il n'y a pas de gouvernement dont je ne sois prêt, permettez-moi le mot, à m'accommoder, s'il sert les intérêts du pays, — je lui dis qu'on n'était pas prêt et qu'on le trompait, qu'il s'abandonnait à des illusions. Mais cette illusion de réparer la faute de Sadowa a entraîné ministres, gouvernement et prince, et nous avons été entraînés tous dans cet abîme de désastres qui se chiffrent par des milliards, et par cette série d'immolations pour lesquelles la France n'était pas faite, contre lesquelles protestent sa gloire passée et contre lesquelles, dans un avenir qu'on ne sait pas lequel, protestera sa grandeur immortelle. (Vifs applaudissements.)

Du moment où nous avons courber la tête sous des charges écrasantes, il faut savoir à qui les fautes sont imputables.

Eh bien, nous avions un budget de 2 milliards 210 ou 220 millions, composé du budget ordinaire s'élevant à 1,670 millions, du budget extraordinaire de 130 millions et du budget départemental de 210 millions.

C'était là un budget de paix rigoureux, car l'armée n'avait pas même ce qu'elle doit avoir sur le pied de paix, et il a fallu contracter des emprunts.

On a fait d'abord celui qu'on a appelé l'emprunt de M. Magne, de 800 millions ; il a été insuffisant. On a dû contracter un emprunt onéreux en Angleterre, mais, dans la situation où l'on était, je ne dis pas qu'on eût pu obtenir de meilleures conditions ; il a été de 200 millions.

Cela fait un milliard. On a demandé 130 à 140 millions aux départements à titre de contributions aux dépenses de la garde nationale mobilisée ; on a pris les rentes de la dotation de l'armée, on est arrivé ainsi à un total de 1,250 millions de ressources cela n'a pas suffi.

Vous connaissez les malheurs de Reichshoffen et de Sedan ; on n'a pas voulu s'arrêter à ce moment — et moi, qui suis partisan de la paix faite à propos, je n'eusse pas voulu non plus que la France, ayant encore Paris, s'arrêtât, alors qu'elle avait des ressources suffisantes pour continuer la lutte. (Très bien ! très bien !)

Le siège de Paris a été une grande, noble et utile chose, que ne doivent pas faire, oublier les ombres sanglantes qui l'ont couvert depuis. J'ai été frappé en parcourant l'Europe de cette pensée : c'est qu'on ne croyait pas que la population parisienne pût rester tranquille et vigoureuse pendant un siège. Quand on la voit rester une année devant l'ennemi, on a été saisi d'admiration. Il ne faut pas regretter les quelques centaines de millions que cette résistance nous a coûtés. (Très bien ! très bien !)

La faute a commencé quand, après le désastre sur la Loire, on a voulu continuer quand même la guerre à outrance, alors qu'on ne pouvait plus conserver l'espérance d'une résistance efficace.

Cependant je reconnais que sur cette pente du patriotisme désolé, on pouvait se laisser entraîner à pousser la guerre plus longtemps. Je crois que si on se fût arrêté sur la Loire, quand les dépenses de guerre ne dépassaient pas 12 ou 13 millions, j'ai acquis la conviction qu'on eût alors moins perdu en territoire et en indemnité de guerre. Au lieu de cinq milliards on eût pu traiter sur le pied de 2 milliards et demi, et la dépense de guerre s'élevait environ à 4, ou 1,500 millions, le total n'aurait pas dépassé 4 milliards.

C'est ce que je répétai aux hommes qui avaient les affaires dans leurs mains, ou plutôt à l'homme qui était à la tête des affaires, car le pouvoir ne s'est trouvé que dans les mains d'un seul.

On a dépensé en plus 1,600 ou 1,700 millions, et de 2 milliards 500 millions l'indemnité s'est élevée à 5 milliards. (Mouvement.)

La vérité est qu'en réunissant les dépenses très légitimes, de la première période de la guerre, c'est-à-dire 1,400 à 1,500 millions, à celles à peu près égales de la seconde période, nous arrivons au chiffre de 3 milliards. Cette somme, ajoutée aux 3 milliards de l'indemnité, donne le chiffre de 6 milliards.

Ceux qui ont trop prolongé la guerre ont donc doublé nos dépenses et nos désastres. (C'est très vrai !)

Mais je répéterai ce que disait M. le général Trochu en termes pleins de vérité et de grandeur : La faute de ceux qui ont poursuivi la guerre trop longtemps, si elle est réelle, est jusqu'à un certain point excusable, car l'entraînement patriotique rend l'erreur naturelle. (Très bien ! très bien !)

Ceux qui ont commis la faute de prolonger la guerre pourraient donc trouver une excuse dans

l'entraînement du patriotisme, mais leur tort a été d'ajouter à l'entraînement du patriotisme des passions de parti, qui ont été pour quelque chose dans leur opiniâtreté à continuer la lutte.

Mais les auteurs de la première faute sont les coupables de la seconde. Ce sont eux qui ont mis le pays sur la pente fatale où les autres ont achevé de le pousser. Tous nos désastres sont la résultante d'une guerre déclarée sans politique, sans préparation. (Applaudissements.)

Maintenant que j'ai pesé les fautes, examinons, passez-moi l'expression un peu vulgaire, comment nous allons les payer.

Je vais prendre les deux budgets de 1870 et de 1871, et les envisager tous deux pour arriver à une idée exacte et rigoureuse de la situation.

Le résultat précis, irréfutable de l'examen du budget de 1870 est celui-ci, d'après les documents officiels.

Les dépenses ordinaires sont de 1,814 millions. La guerre, du commencement au 4 septembre, a coûté 700 millions ; du 4 septembre au 31 décembre, 963 millions ; en tout, pour la guerre, jusqu'à cette date, 1,663 millions. En ajoutant cette somme aux 1,814 millions, on a, pour les dépenses de 1870, 3 milliards 477 millions, auxquels il faut ajouter un déficit de 72 millions reporté des années précédentes, en tout 3 milliards 549 millions.

Les ressources prévues avaient été de 2,814 millions pour les dépenses de paix ; les nouvelles ressources créées se sont élevées à 1,207 millions, ce qui donne pour le total des ressources 3 milliards 31 millions. Mais le produit des impôts a subi une réduction considérable de 283 millions, ce qui ramène le chiffre des ressources à 2 milliards 137 millions.

Reste 637 millions de déficit pour 1870. Voilà le déficit réel de l'exercice de 1870, déficit réel, actuel, que la liquidation définitive ne pourra faire varier que de quelques millions en plus ou en moins.

Je passe au budget de 1871 ; il avait été réglé l'année dernière et avant la guerre, ainsi qu'il suit :

Les dépenses de paix devaient être de 1 milliard 800 millions. Il a été ajouté de janvier à février 680 millions, et depuis le 17 février 249 millions. Ce qui donne un total de 2 milliards 729 millions. En déduisant de ce chiffre 54 millions de crédits annulés, il reste, pour l'ensemble des dépenses, 2 milliards 675 millions.

Les recettes de paix étaient évaluées à 1 milliard 880 millions ; mais il faut déduire 400 millions comme représentation de la diminution subie dans le recouvrement des impôts.

L'honorable préopinant trouve que le chiffre de 400 millions est tout juste vrai.

Il a raison ; mais s'il n'est pas exactement vrai, c'est qu'il est plutôt au dessus qu'au dessous de la vérité, et je crois qu'il ne sera pas atteint.

En déduisant de 1,880 millions les 400 millions, il reste 1,480 millions. Il vous est proposé de nouveaux impôts, qui étaient évalués à 240 millions, pour les six premiers mois, ce qui vous prouve que nous ne cherchons pas à nous faire illusion.

Il nous reste des fonds demandés aux départements pour les gardes nationales mobilisées, 34 millions ; des réserves de la dotation de l'armée, 21 millions, et 3 millions seront obtenus sur les traitements. Nous examinerons cette question des traitements ; pour moi, vous me pardonnerez de faire ce que j'ai fait, à toutes les époques de ma vie, de défendre les fonctionnaires. (Mouvement.) Je servirai ainsi les intérêts de l'Etat courageusement contre lui-même.

Le total des ressources s'élève donc à 1 milliard 600 millions, et les dépenses montent à 2 milliards 675 millions. Le déficit, depuis le commencement de l'année jusqu'à ce jour, est de 986 millions ; en ajoutant au déficit de 1870, qui est de 545 millions, nous arrivons, pour le déficit total actuel, à 1 milliard 531 millions. Voilà nos charges sans exagérations et sans atténuations ; voilà la vérité ; je l'ai dite pour nous et pour ceux qui empruntent.

La Banque nous a prêté 1,330 millions, et elle n'est pas chargée de nous les avoir prêtés ; en servant l'intérêt de l'Etat elle s'est couverte d'honneur, et la valeur du billet de banque n'y a pas perdu, car ce billet a toujours une valeur égale à celle de l'or, et même, dans quelques contrées, une valeur supérieure.

Il faut messieurs, que vous vouliez bien me suivre dans cette sèche nomenclature de chiffres, vous en serez récompensés par la conviction à laquelle j'espère vous amener, que le pays peut supporter, sans être surchargé, les nécessités de la situation. Il est laborieux, il est courageux, cela ne coûtera rien à sa grandeur future.

Nous avons un déficit de 1 milliard de 531 millions pour les deux années 1870 et 1871. Nous devons à la Banque 1 milliard 330 millions ; il nous reste un découvert de 301 millions qui est supporté par la dette flottante. Si la dette flottante était comme autrefois, de 1 milliard à 1 milliard 100 millions, il y aurait de quoi s'inquiéter ; mais des remboursements considérables ont été opérés et la dette flottante est descendue à 150 millions, c'est-à-dire au chiffre le plus abaissé où on l'ait vue depuis plus de trente ans. Voilà la situation exacte.

Si nous n'avions pas à payer une indemnité de guerre, je pourrais dire que cette situation est des plus prospères. Mais loin de nous toute illusion, je ne cherche point à en faire naître, je veux seulement vous prouver, prouver à l'Europe que ce vaincu, ce glorieux vaincu qui va prendre encore sur ses épaules ce lourd fardeau, à cependant toute la force nécessaire pour faire face aux exigences de la situation.

Il y a sans doute encore des insuffisances de recettes. Je puis dire cependant que, même dans les provinces occupées, les impôts se payent pour la plupart avec facilité, je dirais même avec empressement. Mais nous avons à supporter des dépenses très considérables, nous avons à payer l'armée qui se retire ; chaque régiment allemand qui passe la frontière en diminue le fardeau, et l'espérance prochaine d'une évacuation non complète, mais au moins considérable, nous promet un allègement proportionnel.

Nous avons les dépenses de l'armée, cette glorieuse armée qui non-seulement a sauvé l'ordre, mais nous a relevés aux yeux du monde entier, l'Assemblée ne voudra pas que nous négligions ses intérêts. (Non ! non ! — Applaudissements.) Nous avons enfin des maux à réparer, il y en a sans doute d'extraordinairement regrettables ; mais il est angoissé nous pouvons honneusement porter remède. Nous avons des indemnités à donner à telle partie de Paris qui a particulièrement souffert et par notre volonté ; il est tels quartiers de Paris que, sciemment, volontairement, avec vous, nous avons immolés pour ne pas être obligés de sacrifier la ville entière. (Mouvements divers.)

Enfin vous ne voudrez pas que Paris présente longtemps le spectacle d'une ville en ruines. (Bruits à droite.) Je ne parle pas de dépenses de luxe ; je parle de la dignité nationale. Il y a tel monument qu'il faudra relever. (Nouveaux bruits.)

Vous jugerez d'ailleurs vous-mêmes de ces dépenses ; il n'en sera fait aucune sans un vote précis de votre part.

Mais enfin, je veux vous prouver que, tout calculé, en faisant les choses modérément, sagement, les ressources qui nous restent pourvoiront à ces dépenses de tout genre. Nous devons 1,330 millions à la Banque, et cet établissement est prêt à nous fournir encore, d'ici à la fin de l'année, 200 millions si nous en avons besoin.

De plus, sur les deux milliards qui forment la première partie de l'indemnité de guerre, il est une ressource dont nous pouvons disposer. A Dieu ne plaise que nous songions à en détourner une seule partie de l'affectation sacrée qui lui est donnée ; mais nous avons payé par anticipation 125 millions. De plus, nous avons cédé nos droits sur le chemin de fer de l'Est à la Prusse pour une somme de 525 millions. Il y a donc, sur ces 2 milliards, 450 millions que nous n'avons pas à payer ; c'est-à-dire que cette somme reste dans nos mains. Jointe aux 200 millions de la Banque, elle nous crée une ressource de 650 millions qui seront employés d'après vos vœux et vos votes : 650 millions pour nous couvrir contre les imprévus de cette année et de l'année prochaine. Il y aura de l'imprévu. Telle partie des murs de Paris devra être réparée ; il y a tel ouvrage dont l'expérience a démontré la nécessité. (Bruit.)

Messieurs, lorsque vous m'avez fait l'honneur de me confier le pouvoir, j'ai dit que je bornais ma tâche à réorganiser le pays ; mais je ne le croirais pas complète, si je ne fermais les portes de Paris que nous venons d'ouvrir ; si je ne fermais la frontière que la main du malheur a ouverte il y a six mois. (Très bien !)

Je dis tout cela pour faire connaître la situation exacte, car il faut qu'elle soit bien connue de ces capitalistes qui viennent en ce moment à nous. J'expose ici les faits terre à terre, je fais, pour me servir d'une expression de métier, un état de caisse, et cet exposé prouvera, je l'espère, que si la situation est difficile, nous n'avons cependant rien à craindre.

Pour l'emprunt... nous avons préféré le 5 p. 100 ; je dirai pourquoi tout à l'heure, mais je ne dirais pas le taux : le public le devine. Si on devait s'adresser aux compagnies, il ne faudrait même pas le laisser deviner. Mais enfin, il y a lieu de le discuter, je ne le dirai pas. L'emprunt, disais-je, dans les conditions les plus ordinaires, le voici :

Le premier versement, de 13 p.	100 environ,
donnera.	300 millions
Il a déjà été payé à la Prusse.	125 —

Ensemble... 425 millions

Il reste à trouver 75 millions. Mais on sait que beaucoup de prêteurs veulent se libérer de suite, par anticipation. C'est ce qu'on appelle les escomptes. Tous les hommes spéciaux disent que ces escomptes doivent être évalués à 2, 3 et même 400 millions ; mais personne ne les évalue à moins de 100 ou 200 millions. Nous aurons donc bien au delà des 75 millions qu'il nous restait à trouver pour le premier trimestre.

Pour le deuxième trimestre, 325 millions sont déjà payés par la valeur des chemins de fer ; les 175 autres millions seront fournis par le second versement.

Enfin il sera fourni au troisième et quatrième trimestres par les versements successifs de l'emprunt.

Il est incontestable que, même avec des versements mensuels, l'emprunt fournira largement au paiement des deux milliards.

Mais je suppose qu'au deuxième et au troisième versement, il nous manque 50, 100, 200 millions, la Banque nous en ferait l'avance. Nous l'avons consultée, nous lui avons demandé si elle croyait pouvoir fournir 200 ou même 300 millions. Elle n'a pas paru désirer une extension de circulation ; elle est le premier juge de sa situation, et croit pouvoir se suffire à elle-même. (Très bien !)

Le conseil de régence, composé de nos premiers financiers, croit pouvoir nous prêter son secours, auquel d'ailleurs nous ne recourrions sans doute que pour des sommes modestes, sans extension de l'émission. Le remboursement de son portefeuille, différé en vertu de la loi, se fait tous les jours ; et vous serez heureux d'apprendre qu'elle a, actuellement, 520 millions en or dans ses caisses. L'obligation de payer ses billets à bureau ouvert pourrait l'empêcher de faire face à la situation ; le moment viendra de rétablir le paiement à bureau ouvert. Mais, en attendant, elle a une ressource dont elle veut user : il lui reste à émettre environ 80 millions de billets sur les 400 millions qu'elle est autorisée à émettre. De plus, son encaisse augmentera encore par les rentrées et le portefeuille ; c'est là le sujet de sa confiance, et c'est pourquoi elle n'a pas besoin d'augmenter son émission. (Très bien !)

On pourrait, dès à présent, l'y autoriser, mais d'une manière vague et générale. Et faudrait-il l'autoriser à émettre 3 milliards de billets, quand avec 2 milliards 400 millions elle se suffit ? (Très bien !)

Il faudrait bien mieux, si c'était nécessaire, qu'elle demandât une autorisation déterminée que d'autoriser, dès à présent, une émission qui pourrait effrayer le public. (Nouvelle approbation.)

Il est donc évident que l'emprunt fournira les moyens de payer l'indemnité qui ne s'élève effectivement qu'à 1,550 millions, le restant étant ou déjà payé, ou couvert par la valeur des chemins de fer. Nous aurons ainsi, d'ici à la moitié de l'année prochaine, de quoi payer les 2 milliards, et une ressource de 650 millions pour les dépenses éventuelles. Puis, nous aurons trois ans avant de recourir à un nouvel emprunt, pour laisser reposer le pays et le crédit, et nous permettrons d'emprunter à des conditions meilleures.

Je n'aurais pas accompli ma tâche si je ne montrais les motifs de ce système, si je ne faisais voir qu'après cette liquidation le budget, en restant laborieux, n'aurait rien de calamiteux ni d'alarmant. Je le répète, la situation sera laborieuse, elle ne sera pas désastreuse.

Pourquoi avons-nous choisi ce mode d'emprunt à la Banque et au public ? En empruntant à la Banque 1 milliard 530 millions, en tout, nous lui donnons 3 0/0, tandis que nous donnons au public 6 0/0 sur 1 milliard 500 millions, c'est déjà une économie énorme.

Mais l'année prochaine, nous lui donnerons beaucoup moins. On veut nous enchaîner et nous obliger à dire que nous ne donnerons pas même 1 0/0, que nous donnerons 0,60.

Je ne m'engage pas en ce moment à aucun de ces chiffres, et M. le ministre des finances ne prétend pas que l'année prochaine il ne paiera que 0,60.

L'Etat est un gros personnage, et la Banque en est un moins grand, et devant la liberté des contrats, le plus grand et le plus petit sont égaux. (Très bien !)

Ainsi, sur 1 milliard 500 millions, nous paierons, à 6 0/0, 90 millions au public ; nous ne paierons, en adoptant le taux de 1 0/0, que 15 millions à la Banque ; l'économie est de 75 millions.

Pourquoi payons nous 6 0/0 au public et seulement 1 0/0 à la Banque ? C'est que nous lui procurons une puissance énorme qui nous appartient : la circulation. En lui permettant d'émettre 2 milliards 400 millions de billets, nous lui livrons le crédit de l'Etat, qui est politique, mais elle nous livre le sien, qui est commercial.

Les deux réunis forment cet admirable crédit qui nous a permis d'émettre, sans dépréciation, 2 milliards 400 millions d'effets. (Très bien ! très bien ! — Applaudissements.)

Si nous ne voulions pas ménager la Banque, nous aurions pu lui demander de se charger de la totalité de la dette ; mais comme notre crédit est lié au sien, il fallait le ménager. Aussi ne lui demandons nous que 1,500 millions. Le reste nous le demandons au public sous forme de 5 p. 100. Pourquoi pas en 3 p. 100 ? Au fond l'intérêt est peu différent ; mais le 5 p. 100 laisse moins de marge aux augmentations du capital

nominal. Avec le 3 p. 100, nous laissons une marge de 48 ou 50 francs aux prêteurs. Avec le 5 p. 100, à 81 ou 82, la marge n'est que de 18 francs. C'est l'avantage pratique de la combinaison.

Il n'est jamais arrivé que la rente française payât 6 p. 100. Le monde fit accourir pour l'arracher de nos mains. Quand elle donnait 5 p. 100, tout le monde en voulait. J'espère qu'il en voudra encore davantage quand elle donnera 6 p. 100. J'espère aussi que si nous nous conduisons sagement, que si nous méritons qu'on nous applique cette parole de l'illustre baron Louis : Si vous êtes sages je vous donnerai plus d'argent que vous ne pourrez en dépenser : — j'espère que nous rapprocherons de 5 p. 100, de 5 p. 100, peut-être de 5. Mais il faut être sages. Il faut que nous sachions oublier ce que nous pourrions vouloir plus tard et ne parler que des sujets sur lesquels nous sommes d'accord. Vous me comprenez. (Sourires. — Très bien ! très bien !)

Nous avons donc résolu d'emprunter partie à la Banque parce que nous ne lui payons que 3 p. 100 et que l'année prochaine nous ne lui payerons plus que 1 p. 100 — et partie au public en 5 p. 100 à 80, 81, 82 ou 83, parce qu'avec ce fonds, le crédit s'améliorant, permettra de renouveler plus facilement le contrat.

Lorsque ces opérations seront accomplies, nous aurons un budget pesant, mais non désolant. Il faudra non-seulement faire face aux dépenses ordinaires avec les réductions que vous déterminerez, mais encore payer les dépenses si grandes de l'indemnité de guerre, d'abord pour trois ans. Une fois les deux milliards payés, le pays aura trois ans de repos.

Quelle sera alors notre situation ? Je suppose le budget tel qu'il était l'année dernière avant la guerre. Il faudra y ajouter les chiffres suivants : 30 millions pour complètement de l'intérêt de l'emprunt de 750 millions, et pour l'emprunt de Tours, — qu'on ne pouvait pas avoir, à mon avis, à de meilleures conditions, — 15 millions.

En prenant les rentes de l'armée nous avons contracté l'engagement de payer les pensions militaires dont elles étaient le gage : 40 millions. Nous devons à la Banque 15 millions d'intérêt annuel et pour l'annuité du chemin de fer de l'Est 16 millions 300,000 francs. Les deux milliards de l'emprunt à 5 p. 100, 120 millions. Et enfin les 3 derniers milliards à 9 p. 100, 150 millions.

Soit un total de 356 millions. Nous avons pensé que nous devions agir courageusement, et que cet amortissement qu'on a eu tort de négliger au milieu des prospérités plus apparentes que durables de l'Empire, il fallait donner l'exemple au monde de le servir régulièrement. (Très-bien ! très-bien !)

Nous avons pensé qu'il fallait ajouter un puissant amortissement ; c'est là ce qu'il faut que le monde sache. On aurait pu le fixer à 100 millions ; c'eût été beaucoup après les amortissements de 20 et 40 millions du dernier règne. Nous vous proposons 200 millions (Applaudissements.)

Ainsi, 356 millions d'une part et 200 millions pour l'amortissement, c'est un total de 556 millions à ajouter au budget. C'est beaucoup ; mais il faut tenir compte des réductions qui seront opérées. Bien des propositions sont faites ; on a même parlé de 200 millions.

Messieurs, il y a longtemps que je prends part aux discussions du budget. Je sais que le zèle que l'on manifeste au commencement est singulièrement atténué par le travail dans les commissions, et j'ai toujours vu qu'on était fort heureux lorsqu'on pouvait opérer le cinquième, le dixième des réductions projetées.

J'ai entendu parler de 200 millions ; je n'y crois pas. On a parlé aussi de 139 millions ; ce chiffre se rapproche plus de la vérité que l'autre.

Je suis convaincu que sous le dernier régime on a perdu la France, parce qu'on a trop donné au luxe et pas assez aux dépenses de la force publique. Il faut

songer à cette dernière sûreté présente et à la grandeur à venir de la France (Très-bien !)

Arriverons-nous à une réduction de 120 millions ? Supposons que par la suppression de la liste civile et de la dotation du Sénat, vous gagniez 35 millions, et qu'en réduisant les travaux publics, vous gagniez 80 à 90 millions, vous réaliserez peut-être ces 120 millions. (Mouvements divers.) Est-ce trop ? (On rit.)

Vous descendrez ainsi à 436 millions. C'est, je crois, à peu près le chiffre à ajouter à votre budget ; mais il faut se consoler en songeant que les 200 millions d'amortissement sont compris.

Les nouveaux impôts donneront-ils cette somme ? Je ne veux pas les discuter en ce moment. Mais il est bon que les capitalistes sachent que, sans frapper le pays d'impôts qui nuiraient à la production on peut arriver à 476 millions.

Je sais bien que tous ceux qui sont touchés par les impôts se plaignent ; mais je sais aussi qu'en raison de la situation, la masse comprend que les impôts nouveaux n'ont rien d'alarmant pour la prospérité du pays. De tous les impôts qui ont été tous plus ou moins discutés, un seul a été sérieusement contesté, c'est celui qui porte sur les matières premières et sur la moindre partie de ces matières premières, sur celle qui touche aux industries textiles. (Très-bien !) Vous le savez, messieurs, j'ai toujours été, je suis encore protectionniste. Eh bien, je crois que le système commercial que nous vous proposerons, et qui n'est pas la prohibition, mais le relèvement de certains tarifs jugés insuffisants, vous donnera le droit de dire aux industries : Supportez votre part de sacrifices dans l'épreuve que le pays tout entier subit. Le nouveau système réparera vos pertes.

Mais en supposant que nous négligions la taxe sur les matières premières, on pourra, sur les postes, sur les enregistrements, retrouver un chiffre égal. Il est donc très-praticable d'obtenir du pays un surcroît de recettes de 120 millions.

On a souvent parlé de la production de la France : les uns la disent de 25 milliards, les autres 13 ou 14. Je crois, après des calculs infinis, qu'elle s'élève à 16 ou 17 milliards. Une charge de 400 millions n'est donc pas exagérée.

J'affirme que nous pourrions trouver cette somme sans faire un budget écrasant, et, ce qui est si essentiel, sans nuire à la production. Nous aurons ainsi un budget de 2 milliards 450 millions. C'est, messieurs, le chiffre vers lequel marchait l'Empire, et que j'ai si souvent prêté sous le dernier régime. Mais il est bon de remarquer que c'est par les fautes de l'Empire que nous y sommes arrivés, et j'aurais voulu que ce ne fût pas en passant par tant de désastres. Je rappelle en outre que, dans ce chiffre, sont compris les 200 millions pour le service de l'amortissement.

Voici notre bilan. J'affirme sur l'honneur que je ne l'ai ni noirci ni embelli. Quand nous aurons acquitté nos charges pour trois ans, nous aurons par les impôts de 1871 et 1872 650 millions de ressources absolument assurées. Nous aurons payé les 2 premiers milliards de l'indemnité et nous aurons l'intérêt assuré pour les trois autres.

Voilà la situation ! Je la voudrais meilleure ; mais quand il n'y a que du labeur à supporter, et non une atteinte irréparable, on peut encore bénir la providence, en nous infligeant des malheurs et des leçons qui nous profiteront, de ne pas nous avoir plus maltraités. (Applaudissements prolongés.)

AVIS

Le bruit a couru à Roanne, que Madame Pullin, de St-Martin-de-Boisy, était disparue après avoir mis la clef sous la porte.

Madame Pullin proteste contre toutes les absurdités que la malveillance a pu débiter sur son compte.

Elle a l'honneur de prévenir les intéressés, qu'en cas d'absence de sa part, ils pourront s'adresser à M. Martin, huissier à Roanne, chargé par elle de régler ses affaires.

Madame Pullin se propose d'ouvrir très-prochainement un magasin de librairie, papeterie à Roanne, 30, rue Nationale.

EMPRUNT NATIONAL 5 0/0

Le comptoir de la SEMAINE FINANCIÈRE se charge gratuitement de fournir tous renseignements et de transmettre au trésor les souscriptions aux conditions de l'émission publique.

Les demandes de souscriptions doivent être adressées, accompagnées du 1^{er} versement, soit en espèces, mandats ou valeurs à encaisser ou à réaliser, à MM. E. Dubois et C^{ie} 85, rue Richelieu, Paris. 106

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE

ANONYME

16, place Vendôme, à Paris.

Opérations de banque et de Bourse, au comptant et à terme.

Reports et avances sur titres (mêmes titres conservés).

Escomptes et paiement de tous coupons échus et à échoir jusqu'à fin septembre prochain.

Emprunts français et étrangers, italiens, ottomans, espagnols, autrichiens, etc. Villes, Tabacs. Foncier, Marchés, Suez, Chemins de fer. Romains, etc, etc.

Renseignements sur toutes valeurs

Couverture immédiate.

Le président du conseil d'administration.

J. RANDOING,

Officier de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil général de la Somme

LE MONITEUR DES TIRAGES FINANCIERS paraît régulièrement. Abonnement, 4 fr. par an. Prière aux abonnés qui ont changé de résidence, d'envoyer leur nouvelle adresse le plus tôt possible, à la Direction à Paris, 104, rue de Richelieu ou à la Succursale à Lyon, 5, rue de l'Hôtel-de-Ville.

POUR ÉVITER

LES CONTREFAÇONS

DU

CHOCOLAT-MENIER

IL EST INDISPENSABLE

D'EXIGER

LES MARQUES DE FABRIQUE

avec

le véritable nom

(110.)

AVIS AUX FAMILLES

Nous signalons aux personnes qui ont de jeunes enfants, comme à celles dont l'instruction a été négligée, l'admirable procédé que vient d'inventer un professeur de l'Université. (Voir aux annonces.) 101

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Mariages (4).

Pilon Emile Frédéric, 21 ans, tisseur, et Bonillet Françoise, 19 ans, tisseuse.

Célin Pierre-Marie, 20 ans, tisseur, et Deville Antoinette, 21 ans, tisseuse.

Trichard Jean-Marie, 32 ans, tisseur, et Petit Jeanne, 29 ans, couturière.

Merterre Jean, 32 ans, ferblantier, et Montet Claudine, 30 ans.

Naissances (12).

Poyat Louise, fille de Jean Poyat, et de Poupon Anne.

Giraud Marie, fille de Gilbert Giraud, et de Fargeton Antoinette.

Vignon Vignone, fille de Jean Vignon, et de Genette Marie.

Bardiot Adrien, fils de Félix Bardiot, et de Guerpillon Aline.

Dufez Philiberte, fille de Claude Dufez, et de Rocard Benoite.

Brissaz, Jeanne-Marie, fille de François Brissaz, et de Chervet Marie.

Lamure Benoit, fils d'Etienne Lamure, et de Débas Pierrette.

Dessaigne Antoine, fils de Marc Dessaigne, et de Perrin Geneviève.

Bouzy Marie, fille de Jean Bouzy, et de Auvolat Rosalie.

Marchand Etienne, fils de Pierre Marchand, et de Ramel Marie.

Deux enfants naturels.

Décès (8).

Benier François, 48 ans, tisseur. — Verchère Marie, 45 ans, tisseuse, épouse de Peyret François.

Bernard Gilberte, tisseuse, 30 ans, épouse de Moissonnier François.

Montal Claudine, 73 ans, veuve de Guyonnet François.

Thévenard Jean, 84 ans, ancien chef d'escadron, officier de la légion d'honneur.

Dessaigne Pierre, 29 ans, boulanger. — Bruu Pierre, 55 ans, tailleur d'habit.

Molette Philiberte, 5 ans.

MERCURIALE	Lapalisse	Roanne	Charlieu	Moubrison
Froment 1 ^{re} q., d.-déc.	4 90	3 00	4 75	4 70
id. 2 ^e qual. id.	4 70	4 90	4 65	4 58
id. 3 ^e qual. id.	4 60	4 80	4 55	3 75
Seigle 1 ^{re} qual. id.	3 30	3 30	3 10	2 75
id. 2 ^e qual. id.	3 30	3 20	3 00	2 60
id. 3 ^e qual. id.	3 25	2 95	2 90	2 50
Orge, double-décalitre	3	3 40	2 90	2 25
Avoine, id.	2 40	2 00	2 00	2 00
Haricots, id.	7	8 00	7 50	7 50
Farine 1 ^{re} q., les 125 k.	60	60	52	61 00
id. 2 ^e q., id.	57	57	50	58 00
id. 3 ^e q., barilletée.	54	58	50	50
Pain blanc, le kilog.	40	0 35	40	48
id. bis, id.	33	0 44	34	43
id. de ménage, id.	30	0 40	30	38
Foin nouveau, les 100 kilog.	16	8 00	18	15 00
Paille, id.	8	7 00	6 00	7 00
Œufs, la douzaine.	0 90	0 60	0 60	0 60
Beurre, les 500 gram.	1 10	1 15	1 25	90

Pour tous les articles signés et non signés :

Le rédacteur en chef, gérant responsable.

E. MARION.

Etude de M^{re} AUROUX, notaire à Roanne, rue Nationale, 37.

Le jeudi 3 Août 1871

à 10 heures du matin, en l'étude de M^{re} AUROUX,

VENTE

PAR LICITATION

à laquelle les étrangers seront admis sur la mise à prix de 20,000 fr.

D'UNE

JOLIE PROPRIÉTÉ

DE RAPPORT ET D'AGRÈMENT

Située commune de Riorges, sur la route de Saint-Haon à Roanne à un kilomètre de cette dernière ville.

Composée de maison de maître, cuvier garni de cuves et pressoir, maison de vigneron, jardin et clos de vigne appartenant aux bâtiments de la contenance totale d'environ un hectare quinze ares.

Le cahier des charges est déposé en l'étude de M^{re} AUROUX où l'on peut en prendre connaissance.

S'adresser pour visiter les lieux soit à MM. Félix et Alexandre RAFFIN négociants à Roanne, soit au sieur MAILLET, vigneron dans la propriété.

105 Signé AUROUX.

CLOS à vendre, situé à 10 minutes de Roanne.

rue Mably, 4, et rue de Croix-Rouge, 4, à vendre ou à louer de suite.

S'adresser à M. COMBE, épicière, rue Bel-Air, à Roanne. 72

DÉCOUVERTE

EXTRAORDINAIRE

Un professeur de l'Université vient d'inventer un nouveau procédé au moyen duquel on peut facilement apprendre à lire en quinze jours à un enfant, à un adulte qui ne sait ni A ni B. Pour le recevoir franco, avec tout ce qu'il faut pour l'appliquer, il suffit d'adresser 25 timbres-poste de vingt centimes (ou un mandat de 5 fr.) à J.-J. PRUDHOMME, éditeur à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine), rue de la Masse, 10. Nous recommandons vivement cet ingénieux procédé, qui facilite les progrès d'une

façon tout à fait surprenante, aux parents, maîtres et maîtresses.

PRIÈRE de renseigner les personnes illettrées. 102

A CÉDER

PAR SUITE DE DÉCÈS

UNE BELLE TEINTURERIE

Située à Roanne, faubourg Clermont.

Deux vastes ateliers voûtés.

Renfermant seize jeux de cuve en bon état ; lavoir à eau courante dans l'intérieur des ateliers, pompes, chaudières et autres accessoires.

Joli logement de maître au-dessus des ateliers.

Bail de 9 ans.

Entrée en jouissance de suite pour ne payer la location qu'à partir du 1^{er} novembre.

S'adresser pour les renseignements à M. THIMONIER, rue Impériale, ou à M. DESMURGER, rue du Collège, 35, à Roanne. 108

A louer de suite

MAISON ET CLOS

Situés à la Livatte près le pont d'Oudan

De la contenance de 2 hectares 25 ares, dont moitié en jardin, le reste en luzernière ou terre labourable.

Arbres fruitiers en plein rapport.

S'adresser à DUBOSI, place Saint-Etienne. 86

A VENDRE

OU A LOUER DE SUITE

AUBERGE DE LA TREILLE

Rue des Planches, 45

A ROANNE

Avec Cour, Remise, Ecurie, Jardin, et pouvant servir à différents commerces. Pour les renseignements, s'adresser à M. SUBRIN (Petrus).

Avis.

La compagnie manufacturière des MACHINES À COUDRE de New York qui, par l'importance de son stock à Paris en machines à coudre américaines, a rendu pendant le siège, pour l'équipement militaire, de grands services au Gouvernement, nous informe qu'elle continue en France ses opérations commerciales comme par le passé.

Ne construisant exclusivement que les célèbres machines systèmes ELIAS HOWE junior d'Amérique, WHEELER et WILSON d'Amérique, JAM, et C^{ie} d'Amérique, qui ont obtenu à l'Exposition universelle de 1867 la médaille d'or et la croix de la Légion d'honneur, elle est devenue en quelques années le fournisseur obligé des grands ateliers de couture et des principales communautés religieuses.

Désirant reprendre au plus tôt ses relations avec la province et l'étranger, la compagnie manufacturière des machines à coudre de New-York acceptera dans les villes et les localités où elle n'en aurait pas encore, où elle n'en aurait plus par suite des douloureux événements qui viennent de s'accomplir, — des représentants ou dépositaires sérieux pour le groupement des ordres machines à coudre et fournitures pour machines à coudre.

Cet emploi, qui n'exige aucun capital — mais des références morales de premier ordre — conviendrait parfaitement à un homme intelligent et actif, qui désirerait se créer une position honorable, indépendante et lucrative.

Les demandes pour ces représentations ou dépôts doivent être adressées à M. Amédée Maquaire, 5, boulevard de Strasbourg, 5, à Paris, (ci-devant boulevard Sébastopol), agent exclusif pour l'Europe de la compagnie manufacturière des machines à coudre de New-York. 97

A COMMUNIQUER

A VENDRE

UN CHEVAL

Âgé de 4 ans

Avec ses harnais

ET

UNE VOITURE

S'adresser à M. Darmazin boucher, rue des Planches, à Roanne. 96

FAILLITE BENOIT DURANTET

MM. les créanciers de la faillite du sieur Benoit Durantet, marchand de bestiaux à Saint-Hilaire, sont convoqués à se réunir le vendredi 30 juin courant, à 10 heures du matin, au greffe du tribunal de commerce de Roanne, pour entendre le compte du syndic, les propositions du failli, consentir à un concordat, sinon assister à un contrat d'union.

Roanne, le 23 juin 1871.

Le greffier, POTHIER.

Poudre Mazade & Daloz

à Lyon

infaillible pour la destruction des

CAFARDS

(blattes, grillons, scarabées.)

Dépôt à Roanne chez

M. Raffin-Badolle,

Épicier, rue Nationale, 90.

85

A VENDRE

UNE MAISON

et ses dépendances

Avec jardin de 20 ares, situés rue du Canal.

S'adresser à M. GUILLOU.

87

TERMES D'ENGHIEN

OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT THERMAL

et des salles d'inhalation le 15 juin 1871

A VENDRE

Avoines, Foin et Pailles

S'adresser à M. GRIVOLAT, magasin Limousin, à Roanne. 6

Etude de M^{re} MERCIER, notaire à Arfeuilles.

A VENDRE A L'AMIABLE

Pour entrer en jouissance de suite

UNE USINE

Comprenant moulin à blé à deux tournants, pressoir à huile et mullerie à chanvre, ensemble maison d'habitation, range et écurie.

Cette usine, qui est située commune de Saint-Pierre-Laval (Allier), à quatre kilomètres des gares d'Arfeuilles et Saint-Martin-d'Estreaux, est susceptible de recevoir une toute autre destination. Toute facilité pour les paiements.

S'adresser à M^{re} Mercier, notaire à Arfeuilles (Allier). 6—1 91

ASTHME !! ASTHME !!

L'efficacité des Cigares JOY est aujourd'hui incontestable, comme le prouvent les attestations des médecins et les remerciements que nous adressent les personnes que ces Cigares ont guéries. Dépôt : Pharmacie ROBERTS et C^{ie}, place Vendôme, 23. — Prix : 3 fr. ; 10 boîtes, 25 fr. contre mandat.

LA DÉCENTRALISATION

JOURNAL QUOTIDIEN DE LYON

Bureaux : rue Impériale, 43, à Lyon

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon : Un an, 44 fr. ; — Six mois, 22 fr. ; — Trois mois, 12 fr.
Pour le RHONE : Un an, 48 fr. ; — Six mois, 24 fr. ; — Trois mois, 13 fr.
Hors le DÉPARTEMENT : Un an, 52 fr. ; — Six mois, 27 fr. ; — Trois mois, 15 fr.
Pour l'Etranger, les frais de poste en plus. 16